



Comment lire une étiquette de bouteille de vin ?

Conseils pratiques publié le **01/12/2017**, vu **1246 fois**, Auteur : [Mathilde Lambert](#)

Choisir une bouteille de vin est une opération délicate. Et pourtant, c'est un préliminaire incontournable lorsque vous désirez satisfaire vos papilles avec du bon vin. Un élément important se trouve sur les bouteilles de vin pour aider les consommateurs : il s'agit de l'étiquette. Sur cette dernière figurent des informations variées qu'il vous faut déchiffrer. Allons à leur découverte afin que vous puissiez choisir vos vins en toute connaissance de cause. Selon les règles qui codifient l'univers de l'œnologie, certaines mentions sont obligatoires tandis que d'autres sont facultatives.

Choisir une bouteille de vin est une opération délicate. Et pourtant, c'est un préliminaire incontournable lorsque vous désirez satisfaire vos papilles avec du bon vin. Un élément important se trouve sur les bouteilles de vin pour aider les consommateurs : il s'agit de l'étiquette. Sur cette dernière figurent des informations variées qu'il vous faut déchiffrer. Allons à leur découverte afin que vous puissiez choisir vos vins en toute connaissance de cause. Selon les règles qui codifient l'univers de l'œnologie, certaines mentions sont obligatoires sur [une étiquette pour bouteille de vin](#), tandis que d'autres sont facultatives.

Les mentions obligatoires d'une étiquette vin

Les informations obligatoires d'une étiquette de vin sont :

- La dénomination de vente du vin. Cette information indique si votre bouteille contient du vin (ex vin de table), du vin mousseux, du vin pétillant ou d'autres types de vin. Les appellations AOC sont aussi admises pour certains vins. À la dénomination de vente peut être ajoutée sa provenance. Vous pouvez lire par exemple « vin de la Communauté Européenne », « Produit de France », « Produit du Chili ».
- Le titre alcoométrique volumique acquis indique la teneur en alcool du vin. Il est souvent présenté en "% vol" et est précédé de "alc" ou "alcool acquis".
- Le volume nominal qui indique la quantité de vin dans la bouteille. Cette indication varie entre 125 et 1 500 ml pour les vins mousseux.
- Le nom de l'embouteilleur, suivi de son adresse officielle. Les termes « embouteilleurs » ou « mis en bouteille par » précèdent cette mention obligatoire. Vous pouvez donc lire par exemple « mis en bouteille au château... ». Cette indication vous rassure que le vin a été mis en bouteille sous la responsabilité d'un viticulteur ou d'un négociant professionnel.
- Les allergènes. La mention « contient des sulfites » ou « contains sulphits » permet d'indiquer qu'il y a des substances allergéniques dans votre vin.
- Un message sanitaire « femme enceinte ». Il indique aux femmes gestantes qu'un vin a une teneur en alcool supérieure à 1.2% et qu'elles ne doivent pas en consommer.
- La teneur en sucre. Cette information est obligatoire pour les vins mousseux, mais facultative pour d'autres. Les expressions suivantes servent à indiquer la teneur en sucre

d'un vin mousseux : brut nature, dosage zéro, brut, extra-sec, sec et doux.

Les mentions facultatives d'une étiquette vin

Les informations obligatoires permettent de savoir si une bouteille de vin a été produite par un professionnel. Cependant, les mentions facultatives ne sont pas négligeables.

Le millésime vous permet par exemple de connaître l'année de production d'un vin.

Le cépage indique le nom de la variété de vigne qui a servi à la préparation du vin. Vous retrouverez des noms célèbres tels que :

- Pinot Noir
- Merlot
- Malbec
- Trousseau
- Gamay
- Chardonnay
- Sauvignon
- Grenache
- Chenin
- Savagnin

Que retenir ? Vous devez lire [les mentions obligatoires sur l'étiquette](#) (ou la contre-étiquette) d'une bouteille de vin. Cependant, les mentions facultatives telles que le cépage ne sont pas à négliger.